

Les *Portes des Iris* lancées dans une nouvelle formule de cérémonie initiée par le Canton de Vaud.

Vullierens Adieu les mariages austères!

Le mariage à l'église n'a plus la cote, mais il est resté pendant longtemps la seule garantie, pour les couples avides de romantisme, de toute la pompe et les flonflons nécessaires à une cérémonie inoubliable.

Le Canton de Vaud a décidé de suivre l'évolution des mœurs en donnant de nouvelles possibilités aux couples.

Le mariage civil austère, réglé en 20 minutes par un péta-

bossion pressé d'enchaîner les unions, c'est fini.

Le mariage réglé en 20 minutes, c'est fini!

L'Etat de Vaud vient de définir une nouvelle formule qui permettra aux couples modernes de satisfaire leurs envies romantiques: non seulement les mariages civils et partenariats pourront se

dérouler le samedi (c'est le cas depuis quelques années). Ils pourront désormais durer, moyennant quelque émolument supplémentaire, jusqu'à une heure et demie. Six lieux d'exception pourront être utilisés pour cette nouvelle formule de mariages: les châteaux d'Oron, de Coppet et d'Aigle, le bateau Montreux, le prieuré de Romainmôtier et les Portes des Iris à Vullierens.

Les cérémonies actuelles

pourront bien sûr continuer à se tenir dans l'une des 32 salles prévues à cet effet. Mais dans les lieux concernés, on prévoit des cérémonies qui, jusqu'ici, étaient peu pratiquées mais, semble-t-il, très demandées.

Ainsi les Portes des Iris proposent-elles désormais des mariages religieux ou non mais, surtout, dont la partie officielle pourra aussi se dérouler au sein du domaine, à l'extérieur ou à

l'intérieur de ce rural du XVI^e siècle entièrement rénové. Autre nouveauté, mais conjoncturelle celle-ci, le Canton veut se lancer dans le mariage collectif!

En raison des très nombreuses demandes pour le 7 juillet de cette année, l'Etat a décidé de proposer à sept couples de convoler simultanément lors d'une cérémonie commune.

LUC-OLIVIER ERARD

